



MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT 467

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! a adopté le 2 mars 2026 le règlement suivant.

RÈGLEMENT NUMÉRO 467

RÈGLEMENT #453 AYANT POUR OBJET LE TRAITEMENT DES ÉLUS 2026

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie dudit règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Saint-Louis-du-Ha! Ha! ce 3^e jour de mars deux mille vingt-six.


Marie-Josée corbin, greffière-trésorière

=====

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie-Josée corbin, greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 3 mars 2026, entre 1h00 et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3 mars 2026.


Marie-Josée corbin, greffière-trésorière